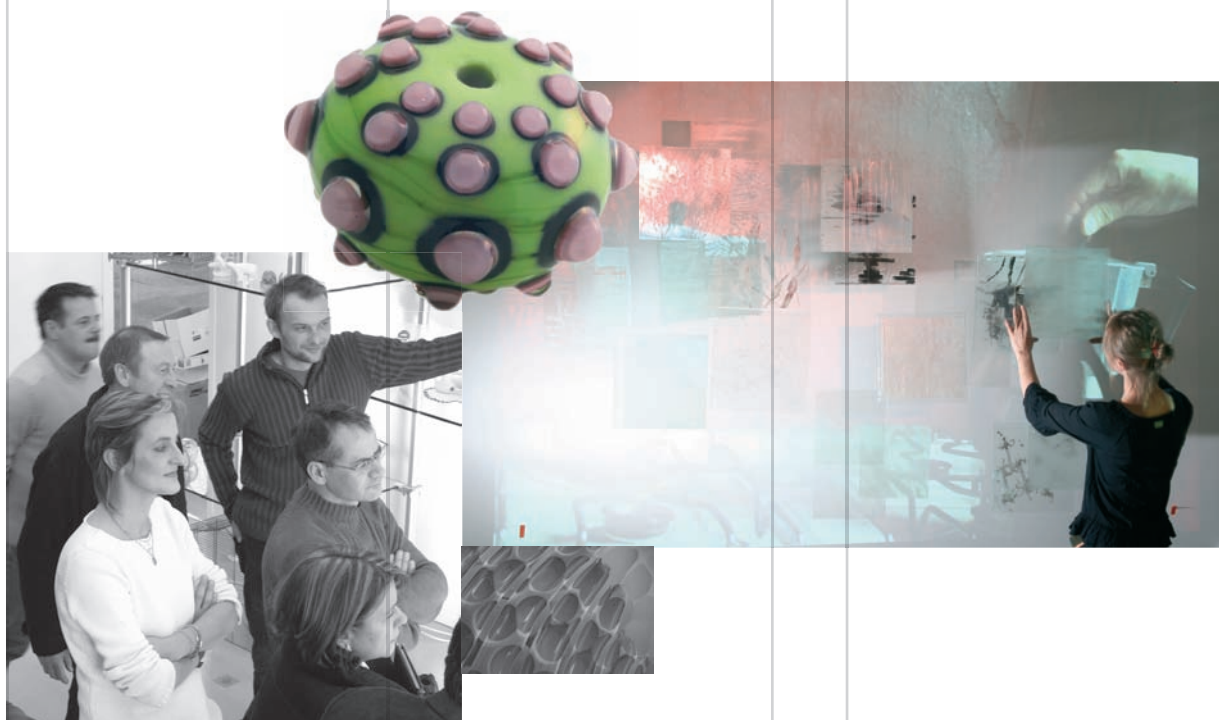


CERFAV

Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers



Concepteur - créateur

Descriptif de la formation
2009-2010



CERFAV

rue de la liberté
54112 Vannes-le-Châtel
France

Tel. 00 33 (0)3 83 25 49 90
Fax. 00 33 (0)3 83 25 49 99
cerfav@idverre.net
www.idverre.net



Fonds social européen
opération mise en
oeuvre avec le sou-
tien du fonds social
européen

opération mise
en oeuvre par le
conseil régional
de Lorraine.



1. Avant propos

Le CERFAV est un centre unique en Europe :

Il propose des formations techniques individualisées et personnalisées de haut niveau.

Il s'appuie sur un réseau de partenaires (formateurs et entreprises) sélectionnés dans toute l'Europe (Projet Pilote Européen Léonardo.)

Il s'engage à accompagner tout stagiaire (y compris après la formation) jusqu'à la finalisation de son projet d'insertion (création d'entreprise ou salariat) en mettant à sa disposition l'équipe d'encadrement du centre.

Les coûts de formation doivent être appréciés en fonction :

- ▶ des prestations fournies (pédagogie active, qualité des intervenants,...) ;
- ▶ des équipements et matières premières mis à disposition (12 ateliers opérationnels, fours de fusion à fonctionnement continu) ;
- ▶ de la limitation du nombre de stagiaires accueillis ;
- ▶ de la qualité des partenaires intervenants.
- ▶ du devenir des anciens stagiaires et étudiants

La région Lorraine soucieuse de favoriser la créativité dans l'ensemble des secteurs des métiers d'art et s'appuyant sur les méthodes pédagogiques appliquées par le CERFAV dans le secteur du verre confie une formation tous métiers d'arts en collaboration avec les artisans compétents.

Le CERFAV est certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses prestations de formation.

Denis Garcia,
Directeur du centre





2. Objectifs

2.1 Finalité

Favoriser la formation de nouveaux artisans d'art susceptibles d'assurer la création de leur atelier ou de reprendre un atelier d'artisan d'art existant et de maintenir voire renforcer la place de l'artisanat lorrain.

2.2 Objectifs généraux

Apporter les compétences nécessaires à l'élaboration d'une démarche de conception en métiers d'art alliant créativité et technicité.

Le programme permet :

- ▶ de positionner le stagiaire
 - . en arts plastiques
 - . par rapport à un projet professionnel
- ▶ de compléter les compétences de base en matière d'arts plastiques y compris en histoire de l'art
- ▶ de développer une démarche progressive de conception d'objets
- ▶ de perfectionner les gestes, la pratique, savoir faire et tours de main d'un métier d'art

2.3 Objectifs opérationnels

- ▶ Positionner ses compétences en matière artistique.
- ▶ Acquérir les compétences complémentaires utiles.
- ▶ Acquérir les gestes, savoir faire et règles de l'art d'un métier d'art au contact direct d'un artisan d'art pour les non-verriers et conforter les savoir faire pour les verriers.
- ▶ Déterminer une démarche cohérente de conception entre capacités techniques personnelles et création.
- ▶ Affiner une démarche de projet sur le plan professionnel et économique.
- ▶ Savoir présenter et exposer une démarche personnelle.



2. Objectifs (suite)

2.4 Modalités d'évaluation de l'action

La formation est conçue (selon les cahiers des charges ISO 9001) préalablement sous forme de modules prédéfinis incluant les critères d'évaluation objectifs par module.

Chaque artisan d'art est appelé à déterminer une progression et à écrire l'ensemble des modules suivant des cadres pré-établis déterminés par le CERFAV lors de la phase de conception de la formation.

L'ensemble de ces modules et leur validation font l'objet d'une consignation dans un livret de compétences individuel.

L'élaboration de ces documents nécessite un travail d'animation et de coordination technique important avec chaque artisan.

2.4.1 : Evaluation formative

A chaque fin d'intervention, le formateur établit une fiche individuelle de suivi comprenant :

- ▶ un compte rendu pédagogique dans lequel il décrit les méthodes et les moyens utilisés ;
- ▶ un rapport individuel appréciant la qualité des travaux exécutés par le stagiaire ;
- ▶ la validation du module ou non et les éventuelles remédiations à mettre en place (stages, travaux annexes.)

Chaque stagiaire notifie par écrit sur ce document, son point de vue sur le module qu'il vient de suivre.

Ces documents sont transmis au responsable pédagogique et aux guidants qui peuvent, après contact avec le formateur responsable et le stagiaire, envisager une action de remédiation, notamment en proposant un stage spécifique.

2.4.2 : Evaluation critériée

Chaque trimestre, le stagiaire présente ses travaux personnels, à partir du cahier des charges qui lui a été fourni (définition du projet, recherches, critères d'appréciation).

L'ensemble des guidants (cf. 6,3) évalue la qualité des travaux observés.

Cette évaluation trimestrielle est également notifiée sur le livret individuel de compétences.

2.4.3 : Evaluation sommative

La fin de la formation est sanctionnée par un diplôme d'école de « concepteur-créateur ».



3. Public concerné

3.1 Définition et description

- ▶ Demandeurs d'emploi et notamment public féminin
- ▶ Personnes de plus de 21 ans disposant d'une première expérience salariée dans le secteur des métiers d'art.
- ▶ Salariés d'entreprise
- ▶ Artisans, artistes, chefs d'entreprise

3.2 Justification de l'expérience de l'organisme

Le CERFAV est labellisé "Pôle d'innovation" ainsi que Centre National de formation par apprentissage et centre de formation professionnelle.

Il est donc spécialisé dans une approche globale de projets individualisés. Il agit en concertation avec la Région Lorraine et selon les orientations de sa politique de développement des métiers d'art.

3.3 Critères de sélection des stagiaires (par ordre d'importance)

- ▶ qualités artistiques
- ▶ motivations
- ▶ cohérence de l'avant projet professionnel
- ▶ niveau IV d'études générales
- ▶ pratique de l'anglais souhaitable
- ▶ savoir-faire attestés dans le métier correspondant

3.4 Modalités de recrutement

Dossier de candidature et entretien individuel devant une commission composée :

- ▶ du directeur du centre
- ▶ du directeur pédagogique
- ▶ de deux formateurs (professionnels)
- ▶ d'un responsable de pépinière d'entreprises
- ▶ d'un artiste guidant en arts plastiques
- ▶ d'un représentant INFFOLOR

Le CERFAV et la commission sont souverains dans la décision de recrutement.

3.5 Entrées en formation

L'entrée en formation est à dates fixes.

Toutefois, selon le profil et les pré-requis de certains candidats, des accès en cours d'actions peuvent marginalement être envisagés après positionnement .



4. Ingénierie

4.1 Liaisons avec les professionnels

Rôle du groupe de pilotage

Un groupe de pilotage composé :

- ▶ du directeur du centre
- ▶ du directeur pédagogique
- ▶ de deux formateurs (professionnels)
- ▶ d'un responsable de pépinière d'entreprises
- ▶ d'un artiste guidant en arts plastiques
- ▶ d'un représentant INFFOLOR

Les professionnels sont associés dans la définition des progressions et adhèrent à la démarche de conception d'objet, démarche complémentaire à la démarche d'acquisition des savoir faire.

Ils acceptent dans le cadre de leur activité de formation d'entourer leur stagiaire de toute l'attention utile y compris en dotation en matériaux pour la réalisation du ou des projets définis avec les guidants en arts plastiques.

Les professionnels participent à l'évolution du projet artistique de leur stagiaire et assistent aux évaluations trimestrielles.

Les professionnels sont liés avec le CERFAV par un contrat d'accueil de stagiaire dans leur entreprise.

4.2 Contenus, méthodes, organisation pédagogique

4,2.1 : Contenus (Voir page suivante)

4. Ingénierie (suite)

	Tronc commun	OPTION		
		Finalisation Verre chaud	Finalisation Verre et aménagement	Finalisation autres métiers d'art
Enseignement pratique	Découverte de techniques verrières nouvelles	- soufflage - décoration - transformation - parachèvement	- vitrail - décoration - transformation - parachèvement	- perfectionnement technique - réalisation de projets personnels et définition de produits et oeuvres
Lieu d'enseignement	CERFAV	CERVAF	CERFAV	LES ATELIERS D'ARTISANS
	70 heures	501 heures	465 heures	980 heures
Enseignement théorique	- gestion et plan d'affaires - démarche artistique et design - communication - nouvelles technologies	- journées techniques - conférences - projets personnels - technologie générale	- journées techniques - conférences - projets personnels - technologie générale	
	560 heures	164 heures	200 heures	
Total	630 heures	665 heures	665 heures	980 heures
Stages en entreprise	/	315 heures	315 heures	/
Total	630 heures	980 heures	980 heures	980 heures

Soit un nombre total de 1610 heures de formation (tronc commun 630h + 980h)

* Données indicatives non contractuelles soumises à adaptations éventuelles



4. Ingénierie (suite)

4.2.2 Méthodes et organisation pédagogique

Une formation individualisée et personnalisée

La formation, éclatée entre plusieurs artisans d'art et de disciplines différentes, impose des phases de regroupement en centre.

La formation prend appui sur un programme modulaire négocié avec les professionnels.

Un suivi personnalisé et individualisé permet la valorisation des sensibilités artistiques individuelles.

Un suivi-accompagnement, associe régulièrement chaque stagiaire à chaque évaluation. Cette formation se veut également personnalisée.

Ses caractéristiques techniques :

- ▶ pédagogie par objectifs
- ▶ centration sur l'apprenant
- ▶ responsabilisation
- ▶ autonomisation

lui permettent d'adapter les procédures d'enseignement au cas particulier de chaque apprenant.

Une réflexion collective...

▶ Des formateurs

Professionnels artisans d'art de savoir-faire rares, impliquant une transmission à travers des relations interpersonnelles très étroites, basées sur la confiance.

Artistes plasticiens et pédagogues forts d'une expérience de conduite de projets artistiques au cours d'une formation.

Une pédagogie par objectifs invite à des rencontres régulières pour évaluer la progression du groupe vers les objectifs définis et pour harmoniser la rédaction et les contenus des documents pédagogiques mis à disposition des stagiaires.

▶ Des stagiaires

Un tour de table mensuel, et en tant que de besoin, leur fournit l'occasion d'analyser, en groupe, les démarches personnelles mises en œuvre, ce qui les incite à formaliser une méthodologie individuelle de **recherche – action** dont la finalité est leur propre insertion professionnelle.

Une pédagogie du projet

La capacité à travailler de manière autonome est développée à partir de la **mise en oeuvre de projets personnels** - projets de création artistique ou projet d'insertion professionnelle.

▶ Projets de création

Bien qu'une **individualisation maximale** soit recherchée en permanence, ces projets doivent toutefois respecter le cahier des charges élaboré par les formateurs et le groupe de pilotage.



4. Ingénierie (suite)

Ce cahier des charges suffisamment ouvert pour que chaque personnalité puisse s'affirmer, apporte des contraintes qui favorisent la réflexion sur tous les aspects économiques de la création (étude de marché, marketing, environnement,...) et sur les aspects esthétiques (concept, histoire de l'art, expression et choix plastiques.) Il permet également d'**explorer différentes situations de production.**

► Projets d'insertion

Les options pédagogiques réduisent le **système de dépendance** du stagiaire vis à vis du dispositif de formation, des formateurs, des auxiliaires techniques et technologiques.

Le développement de la capacité du stagiaire à choisir et à utiliser lui-même les ressources mises à sa disposition, l'oblige à **modifier sans cesse ses stratégies, en passant d'une attitude «d'adaptation» à une attitude de «projection» et de concrétisation.**

► Projets d'approfondissement technique

Outre la démarche de création développée au cours de l'action, la place prépondérante de l'entreprise dans le dispositif permet l'approfondissement technique et la consolidation des savoir-faire et des tours de mains.

4.3 Moyens pédagogiques mis en oeuvre

4.3.1 Des ressources humaines

Un encadrement technique sur le site

Administration :

- directeur
- directeur pédagogique et responsable Assurance Qualité
- secrétaires
- comptable

Ateliers :

- ingénieurs
- techniciens - formateurs
- mécanicien

Pépinière :

- documentaliste
- informaticien
- guidants

Un encadrement pédagogique de haut niveau

Les modules de formation sont animés par **plus de quarante professionnels internationaux, renommés et compétents**, spécialistes d'une technique parmi lesquels :

- des artistes
- des artisans
- des chefs d'entreprise
- des professeurs d'écoles d'art
- des spécialistes de l'histoire de l'art
- la Chambre des Métiers de Meurthe et Moselle



4. Ingénierie (suite)

Beaucoup ont déjà créé une entreprise. Ce qui rassure les stagiaires et rend les interventions plus crédibles à leurs yeux.

Chacun d'eux, en livrant son savoir, ses savoir-faire, sa vision du matériau, son expérience va apporter les éléments culturels indispensables à toute création.

Responsable de la formation

- ▶ D. GARCIA
- ▶ A. BABEL
- ▶ P. LAURENT

Qualité

- Directeur
- Directrice Pédagogique
- Responsable qualité

4. Ingénierie (suite)

Ils nous ont déjà apporté leurs savoirs et leurs compétences

ABAD Lydia	GUERMANN Jean-Louis	MOUDILENO Fabien
ADOLFSSON Wilke	GUERNIC Pascal	OLIVIÉ Jean Luc
ALEXANIAN Gérard	GUILLOT Allain	OULEVAY Yann
ANGELI (de) Romano	GUITTET Dominique	PELTRE Carole
ASSFELD Christine	GUITTET Nicolas	PEVERGNE Philippe
AYROLLES Véronique	HARTWIG Jean	PHILIPPE Stéphane
BALDWIN Philip	HERVÉ Jean-François	PICAUD Fabienne
BAQUERE Jean-Pierre	HIGUSHI Kimiaki	PICAUD Fabienne
BARDIN Christophe	HIGUSHI Shinichi	PIECHNA Erna
BATAILLOU Michel	HUGUENIN Christophe	POILPREZ Isabelle
BATKA Milan	HUNNER Pete	POLLACK Rebecca
BETTISON Giles	JACQUOT PERRIN Janine	PREVOT Stéphane
BOISSEL Thierry	JAMIS Dominique	RIES Jean Pierre
BOUCHARD Michel	JOHANSSON Micke	ROSIN Dino et Diego
BOURGET Gérard	JUTEAU Olivier	ROYANT Chantal
BRIANCON Bernard	KAMPMAN Herman	RUHLMANN Thierry
CHABOISSIER Florent	KARLOVSKA Silva	RUEHL Karin
CHABRIER Gilles	LAPOINTE Catherine	SALVADORE Davide
CHANTEFOIN François	LAURENT Claude	SCHULLER Guillaume
CHION Jean Michel	LAURENT David	SERENA Livio
CREUNIER Alain	LAURENT Eric	SIBERTIN-BLANC Jean-Baptiste
DEBITUS Hervé	LAURENT Philippe	SIGNORETTO Pino
DEBLAY Jean François	LEBRUN Richard	STAHL Georges
DELAGE Jean Pierre	LESAGE Claire	SZTUKA Emmanuel
DELCEY Michel	LECOMTE Bernadette	TAGLIAPIETRA Guliano
DELI Ali	LECOMTE Yvon	TAGLIAPIETRA Lino
DESGENETEZ Nadège	LECOQ Juliette	THIEL Anna
DICHAMP Jacques	LEGUS Eddy	THIETRY Bernard
DIDIER Maryline	LEONARD Olivier	TILLE Pavel
DRAPIER Benoît	LEPERLIER Etienne	TIOZZO Claudio
DUPONT Mariette	LINDGREN Eric	TRUBLARD Josette
DURAND-GASSELIN Martine	LINN Steve	VAIDIE Alain
EIS Frantisek	LOIRE Hervé	VATRIN Gérald
FORNASIER Fabio	MALICK Michel	VELOSO Alfredo
FORTIER Michel	MALLEMOUCHE Olivier	VELOSO Raphaël
GATE Astrid	MAZET Mireille	WEBER Olivier
GEORGEL Christine	MERLOZ Philippe	WIT (de) John
GHION Christian	MINISINI Philippe	WOODCOCK Ian
GICQUEL Gilles	MONE Joël	YUNG Jean Jacques
GILHODEZ Thierry	MONOD Véronique	ZEMBOK Udo
GOLFIER François	MORIN Frédéric et Salomé	ZENNARO Orlando
GOURDIN Anne		ZORITCHAK Catherine



4. Ingénierie (suite)

4.3.2 Des équipements performants

Ateliers (1300 m²)

- ▶ soufflage (3 fours)
- ▶ parachèvement
- ▶ décoration (pâte de verre, fusing, vitrail,...)
- ▶ chalumeau
- ▶ modelage
- ▶ vitrail
- ▶ sablage
- ▶ découpe jet d'eau
- ▶ acide

Centre de ressources (200 m²)

- ▶ salles de cours
- ▶ ateliers dessin
- ▶ bibliothèque, vidéothèque
- ▶ atelier informatique
- ▶ studio prise de vue, photographie

Outils de communication

- ▶ téléphone
- ▶ télécopieur
- ▶ reproduction (ordinateurs, photocopieuses)
- ▶ revue trimestrielle « IDVERRE Info»
- ▶ salles d'exposition permanentes
- ▶ expositions externes
- ▶ accès internet



4. Ingénierie (suite)

4.3.3 : Un descriptif pédagogique

Chaque formateur est tenu de préciser les caractéristiques pédagogiques de ses interventions et en particulier :

- objectifs
- pré-requis
- conditions ressources
- programme
- compétences à atteindre
- évaluation

L'ensemble de ces documents constitue le référentiel pédagogique de la formation.

4.3.4 : Un environnement de qualité

Un réseau d'entreprises partenaires

Labellisé Projet Pilote dans le cadre du programme LEONARDO, le CERFAV est l'animateur d'un réseau d'entreprises européennes sélectionnées en fonction de la qualité de leurs compétences et du suivi des stagiaires.

Les services d'une pépinière d'entreprise

Le CERFAV met à disposition du stagiaire une logistique (centre de ressources, centre informatique, outils de communication,...) et apporte un soutien technique permanent.

Par ailleurs, Le CERFAV expose, sur des salons internationaux, les travaux des stagiaires sélectionnés par les guidants. Le stagiaire **teste ainsi ses projets dans les conditions réelles du marché.**

Une démarche de qualité

Le CERFAV est certifié ISO 9001 depuis 1998 pour l'ensemble de ses actions de formation.

Cette certification a été renouvelée en 2001 suivant la norme version 2000 et a été reconduite en 2005 pour la 8e année consécutive sans aucune non-conformité ni remarque.

Le CERFAV s'engage à maîtriser et à faire progresser l'ensemble de son processus de formation dans la perspective de répondre au mieux aux attentes de ses clients.

Nota : Nous tenons à disposition le Manuel Qualité du Centre présentant notre mode d'organisation et détaillant l'ensemble des moyens mis en œuvre.



5. Alternance

5.1 Partenariat recherché

L'individualisation générée par les options pédagogiques nécessite l'adéquation permanente entre besoins de formation et technologies.

Le CERFAV élargit, à la demande de la Région Lorraine et de la Mission Métiers d'Art et INF-FOLOR, son concept «**d'école éclatée**» à partir duquel des entreprises sont sélectionnées pour leur aptitude à disposer de savoir-faire rares et à démontrer une réelle ambition de transmission. A ce titre, le CERFAV coordonne le projet VITRA (www.idverre.net/vitra)

Le CERFAV apporte ses compétences en accompagnement de projet et en création et concerne sur cette action «**conception – création**» divers métiers d'arts autres que verriers et mobilise pour ce faire, plusieurs artisans.

5.2 Modalités d'organisation du partenariat

5.2.1 : Une alternance - médiation

Les artisans d'art assurent la transmission de leurs savoir-faire sans réserve et intègrent la démarche de conception animée par le CERFAV dans le cadre d'un suivi spécifique avec définition d'objectifs. Une partie de la formation peut se dérouler dans les ateliers artisanaux et le CERFAV assure le suivi et la progression.

5.2.2 : Une alternance validante

Les guidants techniques et professionnels et le stagiaire en fonction des besoins recensés par les guidants actent la progression par une validation de chaque compétence sur la base d'une progression modulaire pré-établie et approuvée par chaque artisans.

Tout en recherchant à valider un questionnement, cette alternance se veut riche d'enseignements dans l'approche du contexte économique de l'entreprise, de son marché et de son environnement.

Le système, en favorisant l'acquisition de savoir-faire spécifiques, permet d'individualiser la formation.

5.2.3 : Organisation des stages en entreprise

La formation en centre représente 25% du temps complété par des suivis en entreprise afin, de concrétiser les travaux de réalisation.

La part en entreprise dévolue à l'acquisition des savoir-faire est prépondérante.

Le CERFAV ne prévoit pas d'indemnités pour les stages en entreprise suivis par les verriers.

5.3 Organisation des relations

5.3.1 Relation entre le centre et l'entreprise

Le CERFAV utilise les compétences identifiées dans les entreprises partenaires d'après une base de données constituée lors de la phase de conception.

Des visites en entreprises réalisées avec les artisans d'art permettent :

- de vérifier et suivre le déroulement de la formation et le projet du stagiaire
- d'identifier l'encadrement prévu et réalisé par l'entreprise selon le projet de chaque stagiaire (tutorat)

Chaque stagiaire est en contact direct avec le responsable et associé à son activité.

Le CERFAV n'a pas pour fonction de juger ou remettre en cause l'échange de savoir faire ou la relation entre le stagiaire et l'artisan d'art mais de s'assurer de l'évolution des applications en entreprises et des travaux de chaque apprenant, de la conception à la finalisation du projet.

Le suivi pourra être formalisé à travers des fiches individuelles de suivi, des fiches-projet faisant l'objet d'accords conjoints entre guidants en arts plastiques et professionnels avant toute



6. Suivi des stagiaires

6.1 Modalités du positionnement initial

Le positionnement initial est réalisé à partir :

- ▶ du dossier de candidature co-présenté par un professionnel et un candidat stagiaire
- ▶ d'un programme d'observation

Il s'agit dans un premier temps de repérer et d'évaluer :

- ▶ des capacités techniques
- ▶ des capacités artistiques
- ▶ la cohérence de l'avant-projet professionnel

A partir de ce bilan, les stagiaires vont être suivis individuellement par les guidants.

6.2 Contractualisation pédagogique

Jointes au dossier de candidature, le stagiaire reçoit :

- ▶ le règlement intérieur qui contractualise ses engagements,
- ▶ le descriptif de la formation qui contractualise les engagements du centre.

Dès la sélection opérée, le stagiaire et le CERFAV contractualisent, sur la base des engagements réciproques. Le contrat est visé par l'artisan d'accueil pour information.

Par ailleurs, le CERFAV met à la disposition du stagiaire le référentiel de la formation élaboré avec les artisans d'art, module par module dans lequel sont spécifiés :

- 1 - les objectifs du module
- 2 - les compétences à atteindre
- 3 - le programme étudié
- 4 - le mode d'évaluation

En fonction de la progression du stagiaire et de l'évolution de son projet, le contrat peut évoluer sur la base d'avenants considérant les aménagements pédagogiques opérés.

Des guidants

Chaque stagiaire engagé dans la formation complète est suivi individuellement par le directeur pédagogique, les techniciens et un conseiller en Arts Plastiques.

Ceux-ci, à partir de contacts personnalisés :

- ▶ aident à définir des projets,
- ▶ analysent avec lui les difficultés techniques, l'environnement économique,
- ▶ conseillent une stratégie,
- ▶ proposent une méthodologie,
- ▶ suggèrent des solutions,
- ▶ réorientent les projets quand cela semble nécessaire, ...

Chaque stagiaire dispose, dans le cadre de la formation, de moments pour effectuer des recherches personnelles : visites d'ateliers, recherches documentaires, recherches techniques, création-design, création de press-books, contacts commerciaux..., sous la conduite des guidants.

6.3 Suivi



6. Suivi des stagiaires

Un suivi à la création d'entreprise

La programmation d'un stage à la création d'activité approuve la stratégie d'installation prenant en compte les caractéristiques techniques du projet professionnel. Ce stage est validant.

Un suivi post-crédation

Le centre s'engage à accompagner le stagiaire jusqu'à l'implantation de son futur atelier en proposant :

- des conseils sur le choix des équipements,
- un suivi technologique,
- l'installation dans un atelier-relais,
- la location d'équipements.

6.4 Validation des acquis

Le bilan de toutes les évaluations trimestrielles est tiré et le jury accorde ou non la validation signifiée par le diplôme d'Ecole de « Concepteur – créateur ».



CERFAV

rue de la liberté
54112 Vannes-le-Châtel
France

Tel. 00 33 (0)3 83 25 49 90
Fax. 00 33 (0)3 83 25 49 99
cerfav@idverre.net
www.idverre.net

crédit photos : CERFAV, pièces de Y. Oulevay, M. Chené, C. Pochylski, E. Sztuka